



ARRETE N° ADM 05/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU La loi 2009-526 du 12 mai 2009, en son article 86, portant simplification et clarification du droit et d'allègement des procédures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-19 et L 2122-20,

VU l'organigramme communal et les fonctions exercées par M. Emmanuel DUPREZ en qualité de Directeur des Services Techniques en vertu du contrat n° RH 149 / 2025 en date du 19/12/2025

CONSIDEREANT que dans un souci d'une bonne administration locale, il convient de lui donner délégation de signature pour l'engagement de dépenses courantes

ARRETE

- Article 1** Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à **Monsieur Emmanuel DUPREZ**, Directeur des services techniques, pendant la durée de mon mandat, pour l'engagement juridique des dépenses inhérentes au fonctionnement de son service d'un montant **maximum de 1000 € T.T.C.**, dans la limite des crédits qui lui sont annuellement confiés et dans le respect des textes relatifs à la commande publique. La signature de M. Emmanuel DUPREZ, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation, devra être précédée de la mention « *Pour le Maire et par délégation, Emmanuel DUPREZ, Directeur des services techniques* ».
- Article 2** **Monsieur Emmanuel DUPREZ** devra constater et dater le service fait des factures de son service dans le cadre d'un circuit de validation interne au logiciel métier « finances » de la collectivité.
- Article 3** Le spécimen de signature de **Monsieur Emmanuel DUPREZ** ayant reçu délégation est déposé selon le formulaire d'accréditation de l'ordonnateur qui sera joint au présent arrêté.
- Article 4** Monsieur le Directeur général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Une expédition du présent arrêté sera :

- Notifiée à l'intéressé
- Transmise à Monsieur le Préfet
- Transmise à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable Métropole
- Mise en ligne

Notification à l'agent :

Date : 2 Février 2026

Signature du bénéficiaire de la délégation

Le Maire,

Guy LAURET

Mis en ligne le 03.02.2026